

Aménagement des abords de la maison de village de Gros-Fays (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : Bièvre (c) Descriptif : Aménagement des abords de la maison de village de Gros-Fays	Fiche n° M-2.08
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAISON DE VILLAGE DE GROS-FAYS

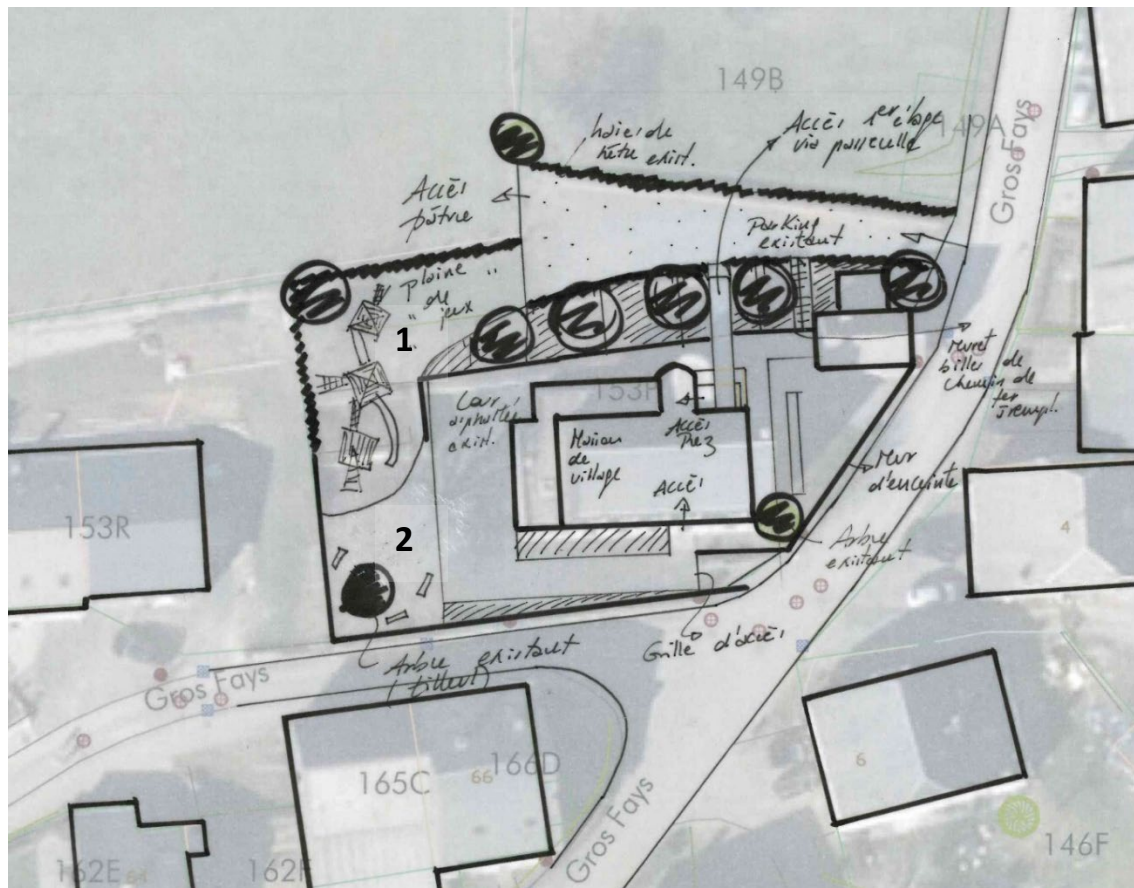
1. Description du projet

La maison de village est une ancienne école. Les abords de la salle de village sont disposés sur plusieurs étages avec le parking en haut et la cour autour de la salle. Près de la passerelle d'accès, il y a un muret en billes de chemin de fer fortement abimé. La cour et le parking sont en bon état.



Le projet vise à aménager les abords de la maison de village de Gros-Fays. Les modifications proposées concernent uniquement la cour et la partie supérieure. Cette dernière sera transformée en plaine de jeux avec des modules qui s'adaptent au dénivelé et le soutènement sera remplacé par un talus (1).

Dans la cour, le grand arbre sera maintenu avec quelques bancs au pied pour créer une aire de repos (2). Quant au muret en billes de chemin de fer près de la passerelle d'accès, il devra être remplacé par une solution plus naturelle.



2. Justification du projet

En 2007, la maison de village de Gros-Fays a été inaugurée dans le cadre de l'opération « cœur de village », ainsi que l'aménagement du centre du village. En 2013, Gros-Fays a été reconnu comme l'un des plus beaux villages de Wallonie. De nombreux touristes viennent donc le découvrir.

Cependant, le village ne dispose pas de lieu de rencontre et aucun espace communal n'est présent dans le centre. Les participants des consultations villageoises ont également souligné le manque d'espaces dédiés aux enfants. L'idée est donc de combiner le besoin de disposer d'un lieu de rencontres, d'un lieu pouvant accueillir les enfants en toute sécurité et la présence de la salle de village. Ainsi les activités dans la salle bénéficieront de l'espace aménagé, tout en créant un lieu convivial pour les villageois.

Ce projet favorisera les rencontres et les échanges entre les habitants en apportant un lieu de convivialité dans le village. Il permettra également de favoriser la biodiversité grâce aux aménagements vert qui y seront réalisés.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif stratégique 1	Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants
Objectifs opérationnel 1.1	En offrant des lieux et moments de convivialité dans les villages
Objectifs opérationnel 1.2	En fédérant et en intégrant les habitants, des plus jeunes aux plus âgés
Objectif stratégique 2	Valoriser les forces vives du territoire
Objectifs opérationnel 2.1	En soutenant le tissu associatif local
Objectifs opérationnel 2.2	En optimisant les infrastructures existantes


Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024) :** Garantir une qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie, et garantir un lieu de vie agréable

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Création d'un espace convivial avec une zone de jeux et une zone de repos
ENVIRONNEMENT	Utilisation d'une alternative naturelle pour remplacer les billes de chemins de fer, plantations et amélioration du cadre de vie
ÉCONOMIE	Le projet n'a pas d'impact sur l'économie

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
---	--

5. Localisation et statut

- **Localisation** : Salle des fêtes à Gros-Fays.



- **Statut de propriété** : Communale
- **Statut au plan de secteur** : Habitat à caractère rural

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Bièvre
- **Partenaires** : riverains, CLDR, comité de gestion de la salle, CCE

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Une esquisse a été réalisée.

Programme des travaux et/ou aménagements

Sans objet.

Planification

Consultation des comités concernés par la salle, ainsi que des riverains. Ensuite, définition du projet en collaboration avec un auteur et la CLDR.

Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements, et garantir la propreté des lieux. Prendre en compte que le village de Gros-Fays est repris comme l'un des plus beaux villages de Wallonie.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de l'aménagement	1	Commune de Bièvre

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des habitants	Bonne	Commune de bièvre (enquête)

9. Annexes

Sans objet.